

**ARRETE DU MAIRE N° 1 - 2018**

~~~~~

**d'enquête publique préalable au déclassement de chemins ruraux en vue de leur cession**

Le Maire de la Commune de WINGERSHEIM les Quatre Bans

- VU le Code de la voirie routière et notamment ses articles R141-3 à R 141-10 ;
- VU le décret n° 76-790 du 20 aout 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable au déclassement des voies communales ;
- VU le décret n° 76-921 du 8 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête préalable à l'aliénation, à l'ouverture, au redressement et à la fixation de la largeur des chemins ruraux ;
- VU la délibération du Conseil Municipal du 30 janvier 2018 ;

**ARRETE :**

**ARTICLE 1 :**

Il sera procédé à une enquête publique préalable au déclassement dans le domaine privé de la Commune déléguée de Mittelhausen de chemins ruraux non cadastrés (pour une superficie de 13,63 ares) selon le PV d'arpentage établi par le cabinet CARBIENER à Brumath, en vue de leur cession pour l'aménagement de l'entrée Sud de la commune déléguée de Mittelhausen et la mise aux normes de l'entreprise agroalimentaire PALC COLIN.

**ARTICLE 2 :**

Le dossier d'enquête publique sera déposé en Mairie de Wingersheim les Quatre Bans et en Mairie déléguée de Mittelhausen pendant une durée de 17 jours du **27 mars 2018 au 12 avril 2018** inclus, afin que le public puisse en prendre connaissance aux jours et aux heures d'ouverture des mairies et de consigner éventuellement ses observations sur les registres d'enquête ouverts à cet effet.

**ARTICLE 3 :**

Monsieur André CHARLIER, demeurant à 67118 GEISPOLSHEIM, 1 rue des Bouleaux, est nommé Commissaire Enquêteur.

Il se tiendra à la disposition du public :

**Mardi 27 mars 2018 de 16h à 18h en Mairie déléguée de Mittelhausen**

**Jedi 12 avril 2018 de 16h à 18h en Mairie de Wingersheim les Quatre Bans**

Les observations peuvent également être adressées par écrit au Commissaire Enquêteur en mairie.

**ARTICLE 4 :**

A l'issue de l'enquête publique, les registres de l'enquête seront clos et signés par le Maire de Wingersheim les Quatre Bans. Ils seront transmis avec le dossier d'enquête dans les vingt quatre heures au Commissaire Enquêteur. Dans un délai de quinze jours, ce dernier transmettra son rapport et ses conclusions motivées au Maire de Wingersheim les Quatre Bans.

**ARTICLE 5 :**

La Commune de Wingersheim les Quatre Bans, le Commissaire Enquêteur sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les communes déléguées de Wingerheim les Quatre Bans aux différents tableaux réservés à cet effet ainsi que sur le site internet. Il sera également inséré dans deux journaux à diffusion locale, dans les conditions prévues réglementairement.

*Ampliation du présent arrêté sera adressée à :*

- 1) M. le Préfet du Bas-Rhin
- 2) M. le Commissaire Enquêteur
- 3) Aux archives de la Commune de Wingersheim les Quatre Bans

Fait à Wingersheim les Quatre Bans  
Le 6 mars 2018



Le Maire,  
GOEHRY Mireille

Accusé de réception en préfecture  
067-200058303-20180306-2018-ARRETE-01  
-AI  
Date de télétransmission : 07/03/2018  
Date de réception préfecture : 07/03/2018